



SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Mel : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : www.sntrs.fr

N°247 du 17septembre 2015

SOMMAIRE

- **Rapport à la CE du SNTRS-CGT du 9 septembre 2015**
 - **Motion : Mobilisons nous pour les actions de la rentrée**
 - **Motion RIFSEEP et PPRS**
- **Compte rendu du Conseil Scientifique de l'INP du 27 juin 2015**
- **Compte rendu du Conseil Scientifique de l'INP du 7 septembre 2015**

Rapport à la CE du SNTRS-CGT du 9 septembre 2015

Par Josiane Tack

Je commencerais ce rapport par un aperçu de la situation en Europe : théâtre d'événements graves et majeurs dont nous ne mesurons pas encore les conséquences. Avec tout d'abord un retour sur les événements de cet été en Grèce, l'actualité sur les réfugiés sera abordée dans un deuxième temps.

La Grèce enjeu social, économique mais avant tout politique

Dans un pays déjà dans une situation économique catastrophique avec un PIB de moins de 25 % par rapport à 2009, un salaire minimum à 585 euros et plus de la moitié des jeunes au chômage, les créanciers ont imposé mi-juillet deux votes successifs au parlement grec.

œ le 15 juillet pour augmenter la TVA à 23 % sur la restauration, un durcissement des conditions de départ en retraite et la suppression de préretraites ou encore des coupes dans les dépenses, des modifications du droit de grève et des licenciements.

œ Le 22 juillet, un deuxième train de mesures était adopté sur la justice civile, la transposition dans le droit grec de la directive européenne sur la procédure de renflouement des banques.

A ce train de réforme vient s'ajouter la privatisation à outrance: jusqu'à 50 milliards de recettes de privatisations attendues!

La question de la dette : personne ne peut donner l'illusion de croire que les derniers accords permettront de redresser le pays et de résoudre la question de la dette. Tout le monde sait que la dette grecque n'est pas soutenable. Le FMI, lui-même le dit. Il faudra, tôt ou tard, restructurer ou effacer la dette. La dette de la Grèce s'élève aujourd'hui à près de 312 milliards d'euros, soit 177 % de son produit intérieur brut (PIB). Ce n'est pas 50 milliards de privatisation, en supposant qu'elles soient faites, qui permettront de résorber la dette grecque. Pourtant l'Europe a imposé ces dernières mesures. Il faut donc chercher une explication ailleurs que dans l'économie.

L'enjeu politique et démocratique : ces mesures très dures pour le peuple grec sont bien un acte politique. Il s'agit de punir les choix politiques du peuple grec. C'est aussi un avertissement aux autres peuples européens. Personne ne peut choisir une autre voie que celle qui est imposée par la finance internationale. Il fallait aussi tenter de tuer l'espoir d'une autre politique en Europe.

C'est bien ce qui s'est passé, avec deux votes très rapides imposés par la finance au parlement grec, avant l'obtention d'un prêt-relais. La création d'un fonds chargé de privatiser à outrance. L'obligation imposée aux autorités politiques grecques de, je cite « consulter les institutions (créancières) et convenir avec elles de tout projet législatif dans les domaines concernés dans un délai approprié avant de le soumettre à la consultation publique ou au Parlement ». En clair, il s'agit d'une mise sous tutelle. Les créanciers de la Grèce continuent à contrôler les comptes du pays, surveiller les politiques suivies et imposer les conditions d'un nouveau plan de prêts.

Un nouveau prêt est accordé à la Grèce mais à quelles conditions et pour quels objectifs ?

C'est dans cette situation et en deux semaines qu'ont été « négociées » entre le gouvernement grec et le « quarteron » de la finance, les conditions d'un nouveau plan de prêts. Après un troisième vote au Parlement, le 14 août, la Grèce a pu obtenir la promesse d'un prêt de 86 milliards d'euros sur 3 ans. Cela portera sa dette à plus de 200% du PIB.

Ce texte de 400 pages, avec 35 réformes ou « actions prioritaires », précise les grandes lignes des politiques imposées : mesures fiscales tous azimuts, libéralisation des professions, suppression des préretraites, recul de l'âge de la retraite, relance des privatisations. Le prêt servira, comme beaucoup d'autres et depuis des années, à rembourser les prêts antérieurs et à renflouer les banques.

D'inévitables conséquences

En l'état actuel des choses et malgré les innombrables commentaires personne ne peut dire exactement les conséquences de ce qui vient de se passer. Nous devons rester attentifs aux évolutions. La question du

fonctionnement de la zone euro, et plus largement encore de l'Union européenne, est publiquement posée. Le président de la République, le 14 juillet, évoquait un « gouvernement », un « parlement » et un budget de la zone euro. Le vieux mot de « gouvernance » de la zone euro revient.

Des mesures, présentées comme techniques, en réalité très politiques, pourraient assez rapidement suivre verrouillant encore davantage l'exercice de la démocratie et l'expression des peuples. Quelle est la place de la démocratie en Europe? La question se pose à nous.

La période où il y a eu une forme de convergence des pays au niveau européen est bien révolue. C'est ce que constate une étude de France Stratégie de février dernier, commandée par l'union européenne. Elle essaye de décrire les processus de divergence sociale en Europe. Les dirigeants européens se poseraient-ils des questions sur l'avenir de l'Europe?

Les divergences au sein de l'Europe se font aussi sentir de manière aiguë en ce qui concerne la crise dite « des migrants » que nous vivons actuellement. Les positions des pays membres de l'UE face à l'afflux massif de populations venant en majorité de Syrie, Libye, Irak, Érythrée et Afghanistan s'avèrent complètement différentes suivant les pays européens. Cette évolution remonte à ces derniers jours, avec une prise de conscience de certains suite à la diffusion d'une photo choc dans la presse. Depuis janvier, plus de 3000 personnes ont péri en tentant de traverser la mer Méditerranée pour rallier l'Europe. Parmi elles, jeudi 3 septembre, un enfant de 3 ans échoué sur une plage turque est devenu la mauvaise conscience européenne face aux drames d'un afflux migratoire sans précédent.

Il faut d'abord avoir conscience que ces mouvements ne sont ni soudains, ni uniques. L'intensification fulgurante du phénomène migratoire vers l'Union européenne est en fait à l'œuvre depuis 3 ans, et les 60 millions de migrants dans le monde attendus cette année est le plus important chiffre depuis la deuxième guerre mondiale. Ils étaient 19 millions il y a 10 ans, selon les chiffres du haut conseil aux réfugiés.

L'Europe s'est évertuée jusqu'à ce jour à refouler ces peuples fuyant les zones de combat et la misère des régions du sud par des barrières terrestres. Au début des années 1990, déjà, l'Espagne avait édifié des barbelés autour de ses enclaves nord-africaines ; la Grèce face à la Turquie en 2012 ; la Bulgarie en 2014.

L'union européenne a mis en place en 2014 un fonds européen pour les frontières extérieures appelé aussi « Fonds pour la sécurité intérieure ». L'UE distribue ces fonds (4 milliards d'euros pour la période 2014-2020) aux États membres situés à ses frontières extérieures pour pouvoir les contrôler et préserver l'entrée dans l'espace Schengen.

La Bulgarie a vu ces derniers temps un nombre de plus en plus important de migrants affluer sur son territoire, une majorité venant de Syrie. Depuis janvier, plus de 6 000 personnes ont ainsi franchi la frontière avec la Turquie. En 2014, la Bulgarie a décidé d'ériger un mur sur le chemin des migrants en utilisant les fonds de l'Union européenne au titre de la protection des frontières.

De même, le gouvernement hongrois a décidé cet été de construire une barrière le long de sa frontière avec la Serbie. Cette année, près de 140 000 migrants sont entrés dans le pays.

En France, à Calais *un dispositif de surveillance et* une clôture sont installés pour empêcher les réfugiés d'accéder au terminal d'Euro tunnel d'où ils espèrent gagner l'Angleterre. Dans le sud du pays, la France contrôle et arrête, par milliers depuis plusieurs semaines, les migrants à la frontière italienne et les renvoie en Italie.

Au verrouillage des frontières terrestres s'ajoute un autre mur, l'immense espace maritime que représente la Méditerranée. La Grèce et l'Italie sont laissées en première ligne pour l'accès maritime par l'Europe.

Mais l'Europe n'est pas la seule à récupérer le flot des migrants. Au proche orient, la Jordanie, le Liban et la Turquie ont accueilli 4 millions de cette population en exode. La Turquie héberge 2 millions de réfugiés syriens, elle estime à 5,3 milliards d'euros les coûts engendrés par la crise humanitaire, et attend toujours les fonds promis par l'UE. Cependant, la Turquie joue un double jeu en accueillant les réfugiés et dans le même temps en aidant les intégristes de l'état islamique.

La semaine dernière, l'Allemagne a changé de discours sur l'accueil des migrants. Le déficit démographique de son pays n'est peut-être pas étranger à cet élan de générosité, même si l'élément déclenchant a été médiatique. Quoiqu'il en soit les choses bougent. La Commission européenne vient d'élaborer un plan de répartition qui doit être présenté devant le Parlement de Strasbourg, aujourd'hui mercredi 9 septembre. La commission demande aux pays membres de se répartir 120 000 personnes soit 62 % des demandeurs d'asile durant ces trois derniers mois. La France va accueillir 24 000 réfugiés, l'Allemagne 31 443, on parle cependant d'une volonté de l'Allemagne d'aller beaucoup plus loin le chiffre de 800 000 étant avancé. Le projet élaboré par la Commission implique aussi des états qui ont, jusqu'ici, marqué de vives réticences à l'accueil de réfugiés. En effet, à la fin de la semaine dernière, la Pologne, la Hongrie, la République tchèque et la Slovaquie, réunies au sein du « groupe

de Visegrad », ont redit leur refus de tout « quota » fixé par Bruxelles. La Commission insiste sur la nécessaire solidarité entre les Vingt-Huit dans cette situation d'extrême urgence, il est demandé un effort collectif au risque de mettre en péril le projet communautaire dans son ensemble.

Cependant, même les pays les plus favorables à l'accueil de nouveaux réfugiés formulent des exigences : ils demandent un enregistrement systématique des demandeurs d'asile à leur arrivée dans l'espace Schengen, accompagné d'une politique d'expulsion rapide pour ceux qui ne pourront prétendre à l'asile en Europe. L'agence Frontex pourrait se charger des retours collectifs et Bruxelles négocierait de nouveaux accords avec les pays d'origine, en échange de leur collaboration.

Les causes premières de cette explosion sont à l'évidence les conséquences de la multiplication des guerres et des conflits. La politique de l'Otan menée au proche orient en est pour partie responsable. L'occident récolte ce qu'il a semé.

Les Syriens constituent le plus important contingent des candidats au droit d'asile (les deux tiers). Leur fuite s'est accélérée du fait de la progression du groupe état islamique sur le territoire syrien. Les chrétiens et Kurdes d'Irak sont dans la même situation. En Lybie, la guerre civile et l'avancée de l'état islamique, ont fait de la Libye un véritable chaos, paradis des passeurs vers le sud de l'Europe. La déstabilisation de cette zone du monde a bien pour origine les actions militaires des occidentaux dans la région, l'Otan étant en première ligne, la France n'étant pas en reste.

Jusqu'à présent les média parlaient de migrants, terme pudique pour cacher la réalité du terrain qui n'est autre qu'un exode massif de population fuyant des zones de combats. En réalité il s'agit bien de réfugiés, peu importe s'ils arrivent en Europe fuyant la guerre ou la faim.

Il y aurait des migrants politiques et d'autres économiques qui auraient des droits différents aux yeux de l'Europe. L'exode ne fait que commencer, les guerres qui embrasent le proche orient, ne sont pas prêtes de s'arrêter. La mort sous les bombes, l'esclave sexuel, les percussions religieuses ... voilà ce que fuient ces populations, pendant que la peur de l'autre, de l'étranger est savamment entretenue par la droite et surtout l'extrême droite dans notre pays. Nombres d'entre nous, se souviennent encore de leurs origines, de leurs parents, grands parents, arrivés en France, fuyant la guerre ou la répression politique, ou simples « migrants » comme ils disent, fuyant la pauvreté et la faim.

La conférence de presse du président de la république le 8 septembre a fait une large place à tous ces événements: la guerre en Syrie et l'expansion de l'état islamique (EI), il se dit prêt à des frappes aériennes contre l'EI sur le sol syrien. Il confirme adhérer au plan de la commission européenne en accueillant 24 000 réfugiés d'ici deux ans. Il propose d'organiser en France une grande conférence internationale sur la question. Le changement de vocabulaire est d'ailleurs significatif : « migrants » est remplacé par « demandeurs d'asile », « réfugiés » ou « déplacés ».

Après avoir tergiversé ces dernières semaines, en adoptant cette position – à laquelle ni Les Républicains ni le FN ne sont favorables –, le chef de l'État est-il à la recherche d'un consensus sur son aile gauche avant les régionales ? Il va avoir beaucoup de mal à y arriver car les sujets économiques sont toujours aussi conflictuels. Dans sa conférence de presse l'économie est abordée sous l'angle les choix budgétaires de la France comme un impératif pour conserver notre souveraineté vis-à-vis de Bruxelles et une crédibilité à l'international.

La majeure partie des annonces dans le domaine socio-économique avait été déjà faite par Manuel Valls fin Aout. Lors de sa conférence de presse, François Hollande a déclaré que le gouvernement présentera « *dans les prochains mois* » un projet de loi pour permettre « *une meilleure adaptation du droit du travail à la réalité des entreprises* ». La réforme du droit du travail, en prétextant son niveau de complexité actuel, fait partie des attaques majeures du mandat de Hollande contre les salariés, sous couvert de renforcer les négociations au plus près des lieux de travail, se cache un dé-tricotage du droit du travail, qui en fonction de la capacité des travailleurs à défendre leur droit au sein de leurs entreprises, va acter des inégalités profondes entre les salariés de ce pays. La hiérarchie des normes se trouve remise en cause. *Le temps est venu de laisser plus de place aux syndicats de salariés et d'employeurs pour qu'ils définissent eux-mêmes certaines des règles applicables dans les entreprises*. Tel est le sens du rapport qui sera remis, mercredi 9 septembre, à Manuel Valls par le conseiller d'état et ex-directeur général du travail (DGT) Jean-Denis Combrexelle.

Parmi les autres annonces de cette rentrée citons : pas de modification du pacte de responsabilité, une aide d'un milliard d'euros pour les collectivités locales, et enfin des baisses d'impôts prévues en 2016. Il s'agira d'une baisse de l'impôt sur le revenu pour huit millions de foyers à hauteur de 2 milliards d'euros, pour la financer, l'état devra se serrer la ceinture, car il est exclu de creuser le déficit ou de créer de nouvelles taxes et encore moins d'effectuer la moindre ponction sur le capital. En résumé, les plans d'austérité dans la fonction publique ont de

beaux jours devant eux.

Rappelons la déclaration faite par Emmanuel Macron lors de l'université d'été du Medef où il a critiqué sans la moindre ambiguïté le passage aux 35 heures.

Il a aussi exhorté les patrons à transformer l'économie: "*Votre responsabilité, c'est de prendre votre part de ce mouvement de transformation de notre économie*", a déclaré Emmanuel Macron. "*Ce n'est pas le gouvernement seul qui peut y répondre*", a-t-il ajouté.

Avec de tels propos, on n'a plus d'interrogation sur la façon dont le gouvernement voit l'évolution du droit du travail, qui devra être issu d'une négociation entre les syndicats de patrons et de salariés !

Attachons nous maintenant à regarder l'actualité dans la fonction publique et dans l'enseignement supérieur et la recherche :

Tout d'abord, je vais parler d'un point déjà abordé lors de précédentes commissions exécutives : Le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel). Les choses se précisent pour nous car il va être discuté cet automne au niveau du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche pour les ITA et les ITARF. L'adhésion au RIFSEEP pour ces catégories de personnel est prévue au 1^{er} janvier 2016. Pourquoi sommes nous opposés à la mise en place du RIFSEEP ? Cette réforme n'impactera qu'une catégorie de personnel dans notre milieu, en effet les enseignants-chercheurs et les chercheurs ne seront pas concernés. Cette réforme va encore plus loin que la prime de fonction et de résultat (PFR) dans l'individualisation des salaires. Le RIFSEEP remet en cause l'ensemble des garanties statutaires individuelles et collectives des agents. Il sera un frein au droit à mutation, il entérine les déqualifications de postes en permettant à un agent d'exercer des fonctions qui ne relèvent pas de son corps. Il n'y a pas de cadrage national fort, applicable dans tous les établissements. De ce fait, dans tous les services du ministère, les politiques indemnitaires seront différentes les unes des autres. Ce régime indemnitaire n'est pas revalorisé, à enveloppe constante, ce sont la majorité des collègues qui paieront pour que quelques-uns voient leurs revenus augmentés. Enfin, il faut savoir que le RIFSEEP a été rejeté par toutes les organisations syndicales présentes au Conseil supérieur de la Fonction publique de l'État. Pour toutes ces raisons nous refusons la mise en place du RIFSEEP. Nous revendiquons que les primes soient liées au grade et non au poste, qu'elle puisse évoluer en fonction du point d'indice. Nous revendiquons une PPRS pour tous (chercheurs et personnels techniques), il faut la revaloriser avec une augmentation d'un moins 20 % d'un indice moyen revalorisé par grade et prévoir son intégration dans les salaires. La différence de revenus entre les personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche avec les autres ministères de la fonction publique n'est plus tenable, à titre d'exemple la part moyenne des primes et indemnités pour tout le ministère de l'enseignement (dont nous faisons parti) représentant 10,9 % des rémunérations, pour notre secteur elle est en moyenne de 15 %, tandis que pour le reste de la fonction publique d'état cette moyenne est de 30,8 %.

Une pétition intersyndicale sur ce sujet est en préparation, elle sera très bientôt disponible. Nous vous appelons à la populariser et la faire signer le plus largement possible.

Par ailleurs, le syndicat met à votre disposition du matériel (présentation) pour vous permettre d'aller vers les agents en organisant des réunions qui peuvent prendre la forme d'heure d'information syndicale ou assemblée générale. Il faut leur expliquer en quoi va consister la mise en œuvre du RIFSEEP, et ce qui va changer au niveau des politiques indemnitaires et sur leur feuille de paie.

L'autre actualité au niveau de la fonction publique est le protocole d'accord sur les parcours professionnels carrières et rémunérations (PPCR).

La CGT sur les trois versants de la fonction publique (fonction publique d'état, hospitalière et territoriale) doit se prononcer sur ce protocole proposé par le ministère de la fonction publique. Il s'agit d'un accord majoritaire, il est donc conditionné à la signature des syndicats représentant une majorité de fonctionnaires. Cette condition confère un rôle déterminant à la CGT, qui représente un tiers des agents.

Des débats vont avoir lieu au sein de l'UGFF. Ces débats devront faire remonter les avis des syndicats de la fonction publique d'état, et à travers eux, les avis des adhérents. Nous devons engager un débat le plus large possible au sein de notre syndicat sur ce sujet.

Les thèmes abordés dans le protocole PPCR, touchent à des sujets très importants pour nous tous. Il traite du statut des fonctionnaires mais aussi des carrières et rémunérations des agents de la fonction publique. Dans cette période d'attaque du statut de fonctionnaire et du gel du point d'indice depuis 5 ans, ces sujets sont

éminemment sensibles pour nous tous. Il est important que chaque adhérent possède tous les éléments de ce dossier pour pouvoir en débattre en réunion de section, nous avons diffusé le matériel à tous les adhérents à cet effet.

Je n'en dirais pas plus sur ce sujet qui fait l'objet d'un point spécifique de la commission exécutive d'aujourd'hui. Une nouvelle commission exécutive du syndicat a été programmée le jeudi 24 septembre. D'ici là, nous souhaitons qu'une consultation la plus large possible puisse avoir lieu dans toutes les sections de notre syndicat. Les PV des assemblées générales devront remonter avant le 24 novembre. La CGT rendra son avis fin septembre, la signature étant ouverte jusqu'au 30 septembre.

De même, je ne ferais pas ici l'état de l'avancement du dossier sur les décharges, car il fera l'objet d'un point spécifique aujourd'hui. Notez cependant que les documents relatifs à l'attribution des décharges vous ont été transmis dans un souci de transparence. Une explication complète de ces documents et de la démarche utilisée aura lieu en temps utile aujourd'hui.

Un projet de loi touche également de près notre communauté en ce moment, il s'agit du projet de loi sur le numérique. En effet la place du "numérique" dans l'activité scientifique est devenue capitale aujourd'hui. La loi porte sur les règles d'usage du numérique. Les éditeurs font le forcing pour que la notion de données scientifiques comme "bien commun" soit sortie du projet ! La communauté scientifique a travers le conseil scientifique du CNRS est amené à contribuer au livre blanc du CNRS sur ce sujet, le but étant de contribuer à trouver des règles légales permettant l'usage et l'échange libre des données et des publications sous leur forme numériques entre chercheurs et d'essayer de mettre des garde-fous à la captation par les intérêts privés. Il s'agit d'un enjeu important pour la recherche publique.

Je vais aborder maintenant les actions prévues à cette rentrée :

Le 23 septembre la CGT organise une initiative nationale pour exiger le respect des libertés d'expression, et d'actions syndicales qui touchent aussi bien les militants sur leur lieu de travail que la remise en cause des hébergements des UL et des UD par les municipalités et conseils départementaux. Des rassemblements auront lieu partout en France et à Paris. Une audience est prévue auprès de la ministre de la justice pour réclamer : une loi d'amnistie pour les syndicalistes, la cessation des poursuites judiciaires, le renforcement de la protection des militants syndicaux, la garantie de l'application du droit par l'état pour le respect des libertés syndicales...

Dans notre secteur, nous sommes confrontés à cette discrimination syndicale. Je citerais les cas de camarades entravés et malmenés dans le cadre de leur mandat syndical au sein des CHSCT nationaux ou régionaux. En effet ces nouvelles instances sont les lieux où peuvent s'exercer un réel contre-pouvoir, d'où l'agressivité des directions faites aux militants.

L'offensive contre les syndicalistes montrent une exigence du grand patronat et du gouvernement d'être les seuls maîtres à bord de l'entreprise et plus généralement dans les choix économiques. Les enjeux politiques de cette tentative de mise au pas des militants pourraient déboucher sur une uniformisation du modèle syndical sur celui de l'Europe du Nord-Ouest : institutionnalisation, cogestion...

Il ne s'agit plus de syndicats où les syndiqués peuvent agir sur le terrain, mais de syndicats de délégation. Le gouvernement français nous implique toujours un peu plus dans un rôle institutionnel. En s'inscrivant dans ce cadre ne risquons nous pas de ne plus remplir une fonction de contre-pouvoir ? Le débat sur la forme de syndicalisme que l'on souhaite reste un débat essentiel, les choix opérés détermineront les futures luttes, le rôle des militants, des syndiqués mais aussi la qualité de la démocratie sociale.

Autre date phare : le 8 octobre

La CGT, la FSU et Solidaire appellent à une journée d'action interprofessionnelle le 8 octobre.

Six mois après, on peut plus dire qu'il s'agisse de la suite de la journée d'action du 9 avril dernier, qui avait été une réussite. La hausse des salaires sera au cœur des mots d'ordre du 8 octobre ainsi que l'augmentation des pensions, des minima sociaux et du point d'indice des fonctionnaires. Une campagne de votation des fonctionnaires va être organisée dans le courant du mois de septembre : les thèmes emploi et carrière, précarité, point d'indice, réforme en cours seront les éléments de cette campagne. Elle est faite conjointement avec la FSU et Solidaire, elle doit permettre aux militants d'aller au devant de leurs collègues pour leur proposer de discuter des différents thèmes, entrer en discussion avec eux et les amener à participer à l'action du 8 octobre. Dans l'enseignement supérieur et la recherche, cette journée doit nous permettre de mobiliser les collègues sur des bases revendicatives portant sur notre périmètre, les sujets de mobilisation ne manquent pas : précarité et

emplois statutaires, budget récurrent pour la recherche, mise en place du RIFSEEP. Un appel à l'emploi scientifique et l'enseignement supérieur va être lancé d'ici demain. Depuis 10 ans, l'effort budgétaire pour l'enseignement supérieur et la recherche de la France s'est profondément dégradé comparé aux autres pays développés. Nous devons intervenir dans le débat public sur l'utilisation des moyens de l'état pour le développement de la recherche. Nous devons dénoncer le CIR. Cet appel demande un budget 2016 en forte hausse par rapport à celui de 2015. La pétition va être en ligne sur le site du syndicat, nous appelons à signer et faire signer cet appel.

Adresse du site : <http://www.urgence-emploi-scientifique.org/appel2015>

Le 16 octobre

Les actions dans l'enseignement supérieur et la recherche ne s'arrêtent pas au 8 octobre, la date du 16 octobre fait partie de notre agenda militant. Des actions sont prévues dans certaines régions autour de la fête de la science, pour sensibiliser le public aux difficultés que traverse la recherche publique. Elles devraient aboutir à des manifestations de 16 octobre. Ces initiatives sont menées avec d'autres syndicats et sciences en marche. Nous devons nous inscrire dans toutes les mobilisations qui portent les revendications que nous défendons : défense de l'emploi de statutaire, lutte contre la précarité, demande de budget récurrent. Nous devons aussi exprimer à cette occasion nos propres revendications comme par exemple sur le crédit impôt recherche.

Du succès de ces mobilisations dépend notre capacité à obtenir un budget décent pour la recherche publique, l'enjeu est de taille. Il est faux de penser que la mobilisation n'a aucun impact sur les choix gouvernementaux. C'est ce qu'on veut nous faire croire pour tuer toute tentative de rébellion. Nous ne pouvons nous résigner et attendre je ne sais quel jour meilleur. L'actualité est suffisamment riche, pour aller au devant des salariés de la recherche et leurs expliquer les réformes qui se mettent en place, et les inciter à se mobiliser pour refuser cette dégradation de nos conditions de travail et salariales.

Je vais à présent vous proposer d'avoir un débat général, il serait bien d'axer nos échanges sur les moyens que nous nous donnons collectivement pour arriver à faire monter la mobilisation tout au long du mois de septembre, en vue des actions du mois d'octobre.

Motion : Mobilisons-nous pour les actions de la rentrée

La commission exécutive du SNTRS-CGT, réunie le mercredi 9 septembre 2015, appelle les adhérents du syndicat à se mobiliser

Pour :

- La journée d'action le 23 septembre 2015 sur le respect des libertés syndicales
- Les journées d'actions des 8 et 16 octobre 2015

Pour amener les personnels à se mobiliser, les sujets faisant débat sont nombreux.

Les éléments suivants, doivent pouvoir vous amener à engager des discussions avec les collègues et les mener vers l'action:

- La consultation par vote
- La pétition sur le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) (*version définitive à venir*)
- La pétition sur l'emploi scientifique et l'enseignement supérieur ([Pétition](#))
- L'organisation de débats dans les laboratoires et les services sur le RIFSEEP et le PPCR (Parcours professionnel, carrières et rémunérations)

Dès à présent, il faut se réunir dans toutes les sections de toutes les régions pour débattre et travailler à la réussite de nos mobilisations.

Résultat du vote de la motion à la CE : 6 abstentions, 21 pour

Motion RIFSEEP et PPRS

La commission exécutive (CE) du SNTRS-CGT refuse l'instauration du RIFSEEP dans l'enseignement supérieur et la recherche. Ce nouveau régime de primes va plus loin que la Prime de Fonctions et de Résultats (PFR) et aboutit à encore plus individualiser les salaires. La CE exige le maintien des principes qui ont instauré la PPRS : une prime, conçue comme un complément de salaire, liée au grade et non au poste occupé et qui suit l'évolution du point d'indice, seule garantie contre une désindexation.

La CE demande l'abrogation des décrets qui ont instauré le RIFSEEP pour les corps de l'administration universitaire et scolaire. Elle exige le maintien d'une PPRS revalorisée et étendue à l'ensemble des corps de l'enseignement supérieur et la recherche (ESR), y compris pour les chercheurs et enseignants chercheurs. Cette prime doit être calculée sur la base de 20% d'un nouvel indice de référence calculé sur l'indice moyen de chaque grade. Cette revalorisation de la PPRS, et son intégration rapide dans le salaire, permettrait pour les personnels de l'ESR un premier rattrapage par rapport aux primes versées dans les autres ministères.

Résultat du vote à la CE : 3 contre, 2 abstentions, 22 pour

Compte rendu du Conseil Scientifique de l'INP du 29 juin 2015

(Établi par L. Pruvost)

Présents : Pascale LAUNOIS, présidente ; Laurence PRUVOST, secrétaire scientifique ; Michèle ALBRECHT, bureau ; Véronique DUPUIS, bureau ; Xavier MARIE, bureau
Christopher BAUERLE ; Silke BIERMANN ; Fawzi BOUDJEMA, Valentina EMILIANI ; Rose-Marie GALERA ; Jean-Pierre GASPARD ; Frédéric NGUYEN VAN DAU ; Hélène PERRIN ; Pierre-Frédéric SIBEUD ; Florent TOURNUS ; Sandro VAIENTI

Excusés : Didier BLAVETTE, Mohammed BOUAZAOUI; Annie COLIN, Fabien DORCHIES Thérèse HUET, Emmanuelle RIO , Stéphane VEZIAN

INP : Alain SCHUHL, directeur de l'INP, Isabelle Déan-Rouquet (DAA¹), Giancarlo Faini, DAS ; Bart Van Tiggelen, DAS.

SGCN : Fiona BENHAIDA

Représentants des sections : Jean-Michel MAILLET, président de la section ; Fabio PISTOLESI, président de la section 3, Christian BORDAS, président de la section 4. Elisabeth LEMAIRE, présidente de la section 5, Laurence Noirez, membre de la section 11 (en remplacement de son président).

Réunions fermées des groupes de travail

groupe « réflexion sur les grands instruments »

menée par V. DUPUIS avec M. ALBRECHT, F. BOUDJEMA , R.-M. GALERA, J.-P. GASPARD , P. LAUNOIS.

groupe « valorisation »

menée par F. Nguyen Van Dau avec S. BIERMANN ; V. EMILIANI; X. MARIE, P.-F. SIBEUD ; S. VAIENTI

groupe « évolution du métier de chercheur »

menée par F Tournus, avec C. Bauerle, H. Perrin, L. Pruvost

P Launois propose une inversion des points 2 et 5 de l'ordre du jour en lien avec l'emploi du temps d'A Schuhl.

Intervention d'A. Schuhl, directeur de l'institut de physique

A Schuhl (AS) précise la situation du réacteur Orphée. Un fonctionnement à 120 jours par an est proposé jusque 2019. Un groupe de travail a été constitué par le CNRS et le CEA pour étudier les différents scénarios possibles dans ce cadre. Il rendra un rapport d'étape le 1 er juillet. La fermeture d'Orphée, source nationale française, pose la question du devenir de la communauté des neutroniciens (question posée notamment par J.P. Gaspard et reprise par d'autres membres di CSI). AS prend l'exemple passé de la fermeture du LURE qui a été résolu par une adaptation des physiciens aux sources disponibles.

AS annonce pour fin 2016 début 2017, une d'évaluation (type « visiting committee ») intitulée science et pilotage pour chaque institut. Le CSI propose et discute le besoin de faire une pré-auto-évaluation.

AS présente Isabelle Déan-Rouquet, nommée DAA de l'INP.

¹ DAA = Directeur Administratif Adjoint

La physique avec les sources de neutrons en France : exposés et table ronde

Arrivée de F. Pistolesi (section 3), de L. Noirez, qui a été déléguée par la section 11, et des intervenants pour les exposés et la table ronde : Christiane Alba, directrice du Laboratoire Léon Brillouin, Arnaud Desmedt, président de la Société Française de Neutronique, Charles Simon, directeur Adjoint de l'Institut Laue-Langevin, Xavier Fabrèges, Jacques Jestin, Frédéric Ott, Florence Porcher et Yvan Sidis du LLB.

Exposé de C. Alba (ChA), directrice du LLB²

C. Alba présente le LLB et la source de neutron (le réacteur Orphée), sa structure et ses spécificités spatio-temporelles pour les études de diffusion de neutrons. Elle la situe dans le contexte national et européen en particulier par rapport à la source européenne ESS³ prévue à Lund et précise son mode de fonctionnement (reconduction tous les 5 ans, conseil d'administration, Orphée principalement géré par le CEA DEN), ses missions (recherche, développement instrumental et formation des utilisateurs et étudiants), son personnel (sur 69 permanents, 12 chercheurs CNRS et 17 ITA). En 2014 Orphée fonctionne 180 jours par an. En mai 2015 le fonctionnement passe à 120 jours par an, jusque 2019. La réduction est en lien avec le renouvellement de combustible et la fermeture programmée à 2025. C. Alba souligne que la diminution de l'activité d'Orphée ne sera pas comblée notamment parce que l'ESS sera opérationnel après 2025 (plutôt en 2030). C. Alba estime qu'en 2030 on aura perdu 90% du potentiel en diffusion de neutrons au niveau français.

Quid des autres pays ? La baisse annoncée pour l'Allemagne et l'Angleterre est plus modérée que celle de la France. Il est rappelé que 50% des publications utilisant la diffusion de neutrons sont européennes aujourd'hui.

Quid de la communauté française sans source nationale ? Orphée est la seule source française (ILL⁴ est européenne). Elle a une infrastructure locale pour le logement et le soutien logistique. Elle permet des études en amont (type exploratoire) et forme les jeunes chercheurs et ingénieurs. C. Alba estime qu'en 2020, 50 à 80 français (chercheurs/ ingénieurs) seront à même d'aller à ESS. Une participation française à laquelle est sensible la communauté ESS. Maintenir Orphée est une façon d'assurer la « manpower » pour ESS. C. Alba suggère aussi pour l'efficacité d'avoir une station française à Lund.

Exposé de A. Desmedt, président de la SFN⁵

A. Desmedt présente le contexte national de la neutronique, en lien avec les infrastructures, nationales et européennes. La principale application est la caractérisation des matériaux (dits fonctionnels) qui demande des sources à neutrons brillantes résolues en temps et spatialement et/ou de neutrons polarisés. Actuellement les études sont faites sur 8 sources en Europe. Leur devenir d'ici 2030 est en question. Les accès aux 8 sources sont différents. On propose de s'intéresser aux programmations utilisateurs pour les rendre simples et efficaces, par exemple avec un seul portail pour les lignes CRG⁶ nationales.

La discussion qui suit concerne non seulement l'exposé de A. Desmedt mais aussi celui de C. Alba.

Fermeture de LLB et à terme de ILL ? A. Schuhl explique que les fermetures sont programmées en fonction des durées de vies des TGIR. S'y est ajouté récemment la question du réapprovisionnement en combustible et de son gardiennage (réalisé par CIRCA), qui engendrent un surcoût conséquent (environ 100 M€, chiffre non précis aujourd'hui).

Quelles propositions scientifiques ? Actuellement 30% d'étrangers viennent travailler avec Orphée, 10% de français travaillent sur les sources hors de France.

² LLB= Laboratoire Léon Brillouin, Saclay.

³ ESS = European Spallation Source

⁴ ILL= Institut Laue-Langevin, Grenoble

⁵ SFN = Société Française de Neutronique

⁶ CRG= Collaborative Research Groups

Et les utilisateurs industriels ? Ils (Michelin L'Oréal, EADS, etc.) représentent 11% de l'activité, une activité assez confidentielle. Ils paient ses coûts de fonctionnement sauf quand ils utilisent des programmes de recherche (contrats, collaboration). Le taux journalier est plus élevé à ILL qu'à Orphée.

Quelles actions par le SFN pour Orphée ? A. Desmedt répond qu'une lettre par la Société Française de la Neutronique ouverte est préparée et qu'il enverra la copie.

Exposés de Y. Sidis, F. Ott, F. Porcher J. Jestin et X. Fabrège du LLB

Les présentations courtes donnent des exemples de projets scientifiques ou en cours, utilisant Orphée ainsi que leurs résultats et permettent d'illustrer la variété des thèmes scientifiques explorés : nano magnétisme, cristallographie ; matériaux poreux, polymères (un exemple de collaboration avec Michelin), ainsi que des développements expérimentaux pour la réalisation d'un diffractomètre (projet MAGIC accepté pour ESS et pré-testé sur Orphée).

Discussion :

La fermeture d'Orphée est-elle liée aux moyens financiers ? A Schuhl explique qu'il faudrait environ 3% de moyen en plus, que la solution n'émane pas seulement du CNRS car le financement dépend directement du parlement qui décide des financements de TGIR.

Va-t-on manquer de la diffraction de neutrons ? P. Launois explique que la technique est inégalable car les neutrons permettent l'analyse d'échantillons épais, par exemple pour les structures magnétiques. Est souligné l'intérêt pour l'interaction spin-orbite (cf les composés avec iridium) ou les substances encapsulées. Une source nationale permet l'essai-erreur. Il est proposé de faire un document listant tous les sujets (à demander aux sections concernées) et précisant les différences entre les analyses par Rayons X et celles par diffusion de neutrons. La communauté française, via la SFN et son président, est aussi sollicitée pour nous fournir ces éléments avant la prochaine réunion du CSI. Il est proposé de chiffrer les conséquences que l'on peut prévoir sur les recherches dérivées, par exemple en chimie des procédés. A. Schuhl précise qu'on discute être capable de prédire sur quelles recherches la fermeture va impacter

Exposé de C. Simon, directeur Adjoint de l'ILL

Exposé par visioconférence.

C. Simon rappelle que l'ILL est une structure européenne dont l'Allemagne, l'Angleterre et la France sont les membres associés (25%,25%,25%). Les autres pays sont membres scientifiques. ILL représente 1300 propositions/an et 2000 utilisateurs sur des sujets très variés allant de la matière molle aux matériaux, donnant environ 600 publications/an pour 200 jours de fonctionnement effectif et 29 instruments et 9 CRG.

C. Simon liste les sujets principaux et les sujets « identifiés » comme prometteurs (par exemple les batteries, les ferroélectriques, le graphène, le magnétisme exotique, la matière molle, le chat du Cheshire, les neutrinos stériles, la biologie santé ...). Il donne une analyse bibliométrique avec nombre de publications par secteur et facteurs d'impact. Puis il décrit les projets : Le programme Millénaire (2004-2015), destiné à upgrader l'instrument avec la construction de 14 instruments qui a permis de gagner un facteur 20 sur le flux des appareils et la mise en place de nouveaux spectromètres. Le programme Endurance évalué en 2013 qui se déroulera en deux étapes, (i) 2015-2019 pour 4 nouveaux instruments (diffractomètres, réflectomètres, temps de vol...), (ii) 2019-2023 pour 5 autres instruments. Son budget est en cours d'évaluation.

C. Simon termine l'exposé en positionnant ILL par rapport à ESS et le LLB à l'horizon 2020, sachant qu'il faut financer ESS, qu'il faut maintenir l'approvisionnement en combustible et que sans le LLB l'ILL deviendra la seule source de neutrons française.

Discussion

Accueil à l'ILL ? Lignes CRG ? L'accueil à l'ILL n'est pas aussi souple qu'au LLB. Il est discuté de possibles aménagements pour rendre l'accès moins formaté par les appels à projets. La capacité d'accueil de ILL peut-elle inclure les activités actuelles de LLB ?

Formation ? à ce jour le LLB forme les utilisateurs. Le relais sera-t-il pris par l'ILL ?

Approbation des comptes rendus des séances du 19 février et du 20 avril 2015

Les CR sont approuvés à l'unanimité

Questions diverses et points d'actualité

Par B Van Tiggelen en l'absence d'A. Schuhl.

- Une journée pour l'interface maths/physique est proposée par P. Vianti au CSI On en reparlera en fin 2015 pour la prévoir en 2016.
- Bart Von Tiggelen explique les actions possibles pour les interfaces, par exemple l'affichage d'une poste en section 02 pour un mathématicien et un poste en section 01 pour un physicien.

Retour des présidents de section sur les concours et les sessions de printemps

Section2 par JM Maillet

4 postes CR2 : 180 candidats (10% de femmes), 54 auditionnés en séance plénière, 8 classés dont 2 femmes (1 en liste principale, qui a été recrutée en section 17 au final), 50% sont des étrangers. Age moyen 32 ans, thèse +4 et thèse +5.

1 poste CR1 : 40 candidats, 7 auditionnés, 2 classés.

5 postes DR2 : 50 candidats, 9 classés, 1 femme. Ages 34-45 ans. Pas d'auditions. La liste complémentaire est en quelque sorte un engagement pour l'an prochain. Environ 10 à 15 personnes ont des dossiers ad hoc pour les années à venir.

PEDR : 56 candidats, 8 proposés. L'attribuer aux entrants a été prioritaire.

La section 2 a voté à l'unanimité une motion contre le changement des mandats des sections qui passent de 4 à 5 ans. Pour éviter une longue empreinte du jury, la section 2 estime que 3 ans suffiraient. La durée des mandats est alors discutée en CSI. Un argument favorable au passage à 5 ans est la possibilité qu'aurait une section d'examiner deux fois les cas à problème. Les avis sont partagés.

Section 3 par F. Pistolesi

4 postes CR2 : 98 candidats (dont 16 femmes), ? auditionnés en séance plénière (15'+15' de questions), 8 classés dont 1 femme en liste principale. Ages 32-36 ans, niveaux th+3 - th+5.

1 poste CR1 : ? candidats, ? auditionnés, 2 classés.

6 postes DR2 : 30 candidats, 9 classés dont une femme. Ages 40-48 ans.

PEDR : 6 proposés. La section 3 se demande si elle va faire la sélection l'an prochain et rediscutera de ce point à la session d'automne, car elle estime qu'il n'y a pas assez d'aspects scientifiques dans la sélection.

F Pistolesi précise que C. Alba est venue discuter du LLB avec la section 3.

Section 4 par C. Bordas

4 postes CR2 : 84 candidats (10% de femmes), 39 auditionnés en séance plénière, 6 classés, dont 1 femme en liste principale, 3 expérimentateurs, 1 théoricien. 50% sont des étrangers. Age moyen 32 ans, niveau th+3-th+6.

1 poste CR1 : 34 candidats, ? auditionnés, 2 classés. On observe une dérive avec des candidats à niveau th+8 qui ont un niveau similaire aux candidats au concours DR2.

7 postes DR2 : ? candidats, 9 classés, 7 en liste principale dont 2 femmes. Pas d'audition. La section aimerait pouvoir auditionner les candidats mais en pratique ce n'est pas possible. Les candidats doivent avoir l'HDR.

PEDR : 55 candidats (34 l'an dernier). Peu (trop peu) de possibilités. La section a choisi de favoriser les plus jeunes, d'exclure les candidats ayant eu la PEDR précédemment et les DRCE.

Une discussion suit, qui concerne le suivi post-évaluation. L'interaction entre la section et le chercheur est au centre de la discussion, avec ou non l'intervention du DU, du DAS et des ressources humaines.

Section 5 par E. Lemaire

4 postes CR2 : 102 candidats), 39 auditionnés en séance plénière, 7 classés, dont 1 femme en liste principale, Age moyen 30,5 ans, niveau moyen th+3,5.

1 poste CR1 : 30 candidats, 18 auditionnés, 2 classés, niveau th+5.

6 postes DR2 : 54 candidats dont 10 femmes, 7 classés dont 1 femme, âges 40-52 ans. Peu de femmes candidates, lié peut-être à l'autocensure. La pression est qualitative mettant en balance des candidats jeunes très bons et des candidats âgés méritants.

PEDR : le section 5 ne fait pas de proposition et laisse l'INP choisir.

La section 5 a voté une motion contre la fermeture d'Orphée.

par E. Lemaire résume le rapport de conjoncture. La section 5 a rédigé son rapport de conjoncture en analysant 5 thèmes : i) matière molle : une activité qui diminue, en nombre de groupes ; ii) les nano-objets : une activité qui se développe ; iii) la physique multi-échelle ; iv) les interfaces avec la biologie et la géologie ; v) les grands instruments : avec l'émergence des études à temps courts, le développement expérimental, imagerie 3D, big data.

La physique avec les sources de neutrons en France : discussion interne au CSI (séance fermée)

La physique avec les sources de neutrons en France : bilan et échange avec la Direction de l'INP

Par rapport aux présentations données précédemment, le CSI peut apporter une expertise scientifique, en évaluant par exemple les sujets de recherche qu'on va laisser de côté, ceux qu'on risque de louper, en évaluant le potentiel d'embauche et la baisse des moyens.

L. Noirez suggère de prendre l'avis à l'INC qui est le deuxième gros utilisateur d'Orphée.

Compte rendu du CSI INP du 07/09/2015

9h30 -10h15

« Séance Fermée ». Réunions internes des groupes de travail « Evolution du métier de chercheur », « TGIR » et « Valorisation ».

Discussion dans le groupe qui travaille sur l'évolution du métier de chercheur.

10h15 -10H25

Approbation du compte rendu de la séance du 29 juin

Approuvé à l'unanimité.

10h25 -10h35

Point statutaire : divergences constatées entre la direction de l'institut et les avis des sections concernant la suppression d'unités.

INSTITUT : INP

RECAPITULATIF DES UNITES PROPOSEES A LA CREATION ET A LA SUPPRESSION SESSION DE PRINTEMPS 2015

7 PROPOSITIONS DE CREATIONS

Statut demandé	Code actuel	Intitulé	Directeur Nom et prénom	Organisme de rattachement Localité	Effectif statutaire		Résultats des évaluations et examens			Propositions de l'Institut	Observations*
					Chercheurs statutaires (dont CNRS)	ITA statutaires (dont CNRS)	AERES	Sections du Comité national			
								Notation	N°		
UMR	URA2453	LIDYL	MARTIN Philippe	SACLAY	13 (6)	9 (1)	-	4	très favorable	Création 1er/01/2016	Intégration URA2453 - LFP (INC)
UMR	UPR20 + UMR8622	C2N	FAINI Giancarlo	SACLAY	132 (71)	82 (64)	-	3	très favorable (1ère version du projet à la session de printemps)	Création courant 2016	Fusion INP + INSIS
UMS	-	Houches	?	LES HOUCHES	-	-	-	-	-	Création 1er/01/2016	Avis CN facultatif pour SOS
GDR	-	MecaQ	COHADON Pierre-François	PARIS	-	-	-	4	très favorable	Création 1er/01/2016	-
GDR	-	MEETICC	FOURY-LEYLEKIAN Pascale	ORSAY	-	-	-	3	très favorable	Création 1er/01/2016	-
GDR	-	QCD	WALLON Samuel	ORSAY	-	-	-	4	très favorable	Création 1er/01/2016	-
GDR	-	UP	LEPINE Franck	?	-	-	-	4	très favorable	Création 1er/01/2016	-

7 PROPOSITIONS DE SUPPRESSIONS

Statut demandé	Code actuel	Intitulé	Directeur Nom et prénom	Organisme de rattachement Localité	Effectif statutaire		Résultats des évaluations et examens			Propositions de l'Institut	Observations*
					Chercheurs statutaires (dont CNRS)	ITA statutaires (dont CNRS)	AERES	Sections du Comité national			
								Notation	N°		
-	FR2914	MSIF	VUILLON Laurent	ANNECY-LE-VIEUX	-	1 (0)	-	2	Automne 2015	Suppression	-
-	FR2601	Matière et Nanosciences	SANQUER Marc	GRENOBLE	1 (0)	-	-	3	Automne 2015	Suppression	-
-	UPS2070	CRETA	SULPICE André	GRENOBLE	1 (1)	6 (6)	-	-	-	Suppression	Avis CN facultatif pour SOS
-	GDR3183	MICO	LEPETIT Marie-Bernadette	GRENOBLE	-	-	-	3	très favorable	Suppression	-
-	GDR3182	NANOALLIAGES	RICOLLEAU Christian	PARIS	-	-	-	-	Automne 2015	Suppression	-
-	GDR3150	APPLIX	MARTIN Patrick	TALENCE	-	-	-	-	Automne 2015	Suppression	-
UMR	UPR20	LPN	MAILLY Dominique	MARCOUSSIS	46 (40)	41 (23)	-	3	très favorable	Courant 2016 => C2N	Fusion INP + INSIS

10h45 -12h15

Sciences avec les neutrons

- Bilan du GT par Véronique Dupuis et/ou Jean-Pierre Gaspard.
- Présentation du rapport d'étape CEA-CNRS par Pascale Launois.
- Présentation de la situation actuelle par Alain Schuhl.

Le gouvernement veut fermer « Orphée saclay » et propose de construire une nouvelle source mais (50 000 fois moins puissante), en partenariat avec les Anglais et les Allemands.

La conséquence c'est que l'on perdra notre source nationale de neutron et la communauté scientifique française qui l'utilise. (Plus grosse communauté européenne)

De plus les Anglais et les Allemands sont en train de construire chacun de leur côté une source neutronique nationale plus puissante que « Orphée saclay ».

Il faut donc de toute urgence sauver notre source nationale de neutron, sinon, non seulement on perdra « Orphée et sa communauté scientifique » mais aussi la futur source 50 000 fois moins puissante qui ne verra probablement pas le jour car l'Angleterre et l'Allemagne auront leur source neutronique et donc se désengageront du projet.

12h15 -12h30

Questions diverses et points d'actualité.

R.A.S

12h30 -13h15

Evolution du métier de chercheur

- Intervention de Florent Tournus
- Discussion

L'idée est de réaliser une enquête interne via un questionnaire que l'institut de physique diffuserait à tous les chercheurs du CNRS.

L'objectif est de visualiser l'impact générationnel de dix années de recherche qui ne se fait plus que par projet. Ainsi, suivant les tranches d'âge de chercheurs, nous aurions un premier aperçu des conséquences d'une telle organisation.

A ce travail il serait intéressant d'associer deux sociologues qui sont Ph. Brunet et J. Barrier pour nous aider à exploiter au mieux les résultats de cette enquête. L'observatoire des métiers serait aussi contacté.

Un CSI sur 2 jours a donc été demandé pour pouvoir travailler avec ces deux sociologues.

Le Directeur de l'INP nous a fait part de son inquiétude vis à vis d'une telle enquête.

Selon lui, quel serait l'intérêt d'une telle enquête ? Les Sociologues sont-ils capables de comprendre le monde des Physiciens ? N'est-il pas dangereux pour le CNRS d'en divulguer les résultats ?

14h15 -14h45

« Séance fermé ». Discussion entre les membres du CSI sur le thème « évolution du métier de chercheur »

Les membres du CSI sont d'accord pour réaliser l'enquête. Toutefois il faut en définir les modalités. Réfléchir comment diffuser les résultats de l'enquête au sein de l'institut de physique sans nuire à l'image de l'institution.

15h00 -16h30

Valorisation

- Intervention de Julie Carimalo
- Discussion

Le CNRS à 1500 brevets. Pour l'instant cette activité est en déficit.

16h30 -17h00

Intervention d'Alain Schulh notamment sur les affections des chercheurs recrutés, la politique RH de l'institut et les moyens pour 2016

Sans nous donner de chiffre, une augmentation de postes IT et chercheurs est prévue pour la campagne 2016. On serait à plus de une embauche pour un départ à la retraite.

Alain Schull précise que l'augmentation du nombre de postes serait due aux marges dégagées grâce aux économies que nous aurait fait faire X.Inglebert !!